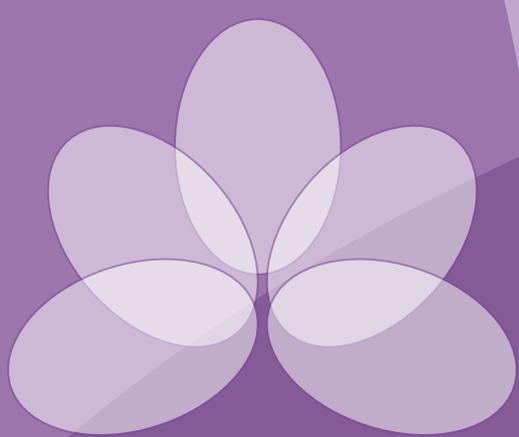


animation emploi formation études

La VAE à travers les régions (information conseil et validation)

Année 2011



Sommaire

NOTICE DE LECTURE p. 3

L'INFORMATION CONSEIL EN VAE

Point relais conseil (PRC) : couverture territoriale et financement	p. 5
Le nombre de personnes reçues en entretien conseil et son évolution entre 2010 et 2011	p. 6
Les femmes dans l'entretien conseil	p. 7
Les personnes âgées de 30 à 44 ans reçues en entretien conseil	p. 8
Les personnes sans diplôme reçues en entretien conseil	p. 10
Les demandeurs d'emploi reçus en entretien conseil	p. 12
Les projets de VAE confirmés à l'issue de l'entretien conseil	p. 14

LA VALIDATION

Nombre de demandes VAE jugées recevables par les services compétents de chaque région	p. 16
Les passages en jury en 2011	p. 17
Les validations totales délivrées par les jurys	p. 18
Part du niveau V dans les validations totales	p. 20

ANNEXES

Coordonnées des chargés de mission observatoire Vae	p. 22
Les Carif-Oref	p. 23

Notice de lecture

PREAMBULE

Pour cette 4^e édition, le groupe de travail "Statistiques et suivi des parcours VAE" du Réseau des CARIF-OREF (RCO) propose une nouvelle version du tableau de bord de la VAE par région, renommé à cette occasion "La VAE à travers les régions : information conseil et validation".

Bien que conçu dans le même esprit que les éditions antérieures, à savoir, mettre à disposition de chaque région, un outil de référence commun ainsi que des éléments d'analyse utiles au pilotage des politiques en faveur de la VAE, le groupe de travail s'est fixé, cette année, comme objectif de produire un document plus accessible, plus concis et plus efficace. La nouvelle version proposée est donc principalement basée sur de la représentation graphique de données afin de permettre une lecture rapide et plus pertinente du déploiement de la VAE aux plans régional et national.

Les informations présentées ici, sont une synthèse des données VAE sur l'activité d'information conseil et le profil des publics conseillés par les Points relais conseil (PRC) ainsi que sur l'activité de validation des certificateurs au titre de l'année civile 2011.

SOURCE ET NATURE DES DONNEES

Dans un souci d'efficacité et de simplicité, la collecte des données 2011, coordonnée par le groupe de travail "Statistiques et suivi des parcours VAE" du RCO, s'est faite via un formulaire en ligne renseigné par les chargés de mission VAE et les observatoires des CARIF-OREF sur la base des données communiquées par les PRC et les certificateurs des régions suivantes :

Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guadeloupe, Haute-Normandie, Ile-de-France, Guyanne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Martinique, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Nouvelle-Calédonie, Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Réunion, Rhône-Alpes.

LE DISPOSITIF D'INFORMATION CONSEIL

Les indicateurs relatifs au dispositif de l'information conseil se rapportent tous aux personnes ayant bénéficié d'un entretien conseil individuel au sein d'un PRC. Ces données à elles seules ne sont pas représentatives de l'ensemble de leur activité. Cette dernière comprend également les réponses aux nombreuses demandes d'information et l'animation des réunions d'informations collectives.

A noter également que selon les régions, les modalités de structuration de l'information conseil diffèrent.

Il convient de préciser que le nombre de personnes conseillées dans les PRC n'est pas à mettre en relation avec le nombre de personnes entrant dans une démarche de VAE. Le rôle des PRC est d'informer, d'étudier l'opportunité de la démarche VAE par rapport au profil et au projet de la personne et de la conseiller dans sa mise en œuvre. Le conseil peut se conclure par une orientation vers d'autres dispositifs. La VAE étant un droit individuel, elle reste soumise à la décision d'engagement de la personne. De plus, le passage par le PRC est facultatif ; les personnes peuvent se faire conseiller par d'autres structures ou s'adresser directement aux certificateurs.

LE DISPOSITIF DE VALIDATION

Il existe à ce jour, selon les régions, une disparité sur le recueil des données statistiques au niveau du nombre des certificateurs. Les données recueillies ne sont pas le reflet exhaustif de l'activité de validation sur un territoire régional.

De plus, les traitements statistiques ne sont pas identiques d'une région à une autre ; les outils informatiques sont spécifiques et parfois les indicateurs et critères recouvrent des réalités différentes.

Compte tenu de ces différentes contraintes, il a été décidé de retenir les indicateurs communs les plus pertinents à l'ensemble des régions.

Notice de lecture

PRECAUTIONS DE LECTURE ET LIMITES

Ce document est une photographie du nombre et du profil des personnes engagées à chaque étape de la démarche de VAE, à un instant "T". Aussi, il n'est pas pertinent de calculer des ratios entre chaque étape (exemple : l'étape d'information conseil est indépendante de l'étape de recevabilité car facultative et non prescriptive ; l'étape de recevabilité peut être réalisée en 2010 et l'étape de validation en 2011). Le parcours VAE, schématisé ci-dessous, se compose de différentes étapes dont certaines sont facultatives, telles que l'information conseil et l'accompagnement. Le choix a été fait de présenter les données de toutes les étapes constitutives du parcours VAE, exceptées celles relatives à l'accompagnement jugées trop parcellaires.

En effet, les données recueillies à ce jour sur l'accompagnement concernent uniquement et pour partie seulement, les prestations réalisées par les certificateurs ou les organismes habilités/conventionnés par eux. Or, l'accompagnement étant un marché ouvert, d'autres organismes proposent cette prestation, sans qu'elle soit comptabilisée.

Le choix d'une représentation des données via la cartographie implique inévitablement une sélectivité au niveau des informations représentées ; sélection qui s'est opérée sur les données disponibles jugées les plus pertinentes et utiles au pilotage des actions publiques en matière de VAE. Toutefois, le choix a été fait de communiquer pour certains indicateurs, les données brutes afin de pouvoir y faire référence, le cas échéant.

Ce document représente donc une consolidation des données régionales de la VAE. Toutes les régions, selon le mandat passé au Carif-Oref, ont défini leurs propres périmètres et leurs objectifs attendus pour suivre et piloter le dispositif.

Ainsi, à titre d'exemple, certaines régions décomptent pour la certification les personnes se présentant au jury quel que soit leur lieu de résidence. D'autres régions se limitent à comptabiliser les candidats résidant uniquement dans leur région.

A noter également que d'une année sur l'autre, le périmètre des structures d'information conseil ou de certification peut varier pour une même région.

La mutualisation annuelle de ces informations conduit à une amélioration et à une fiabilisation de l'information au fil du temps.

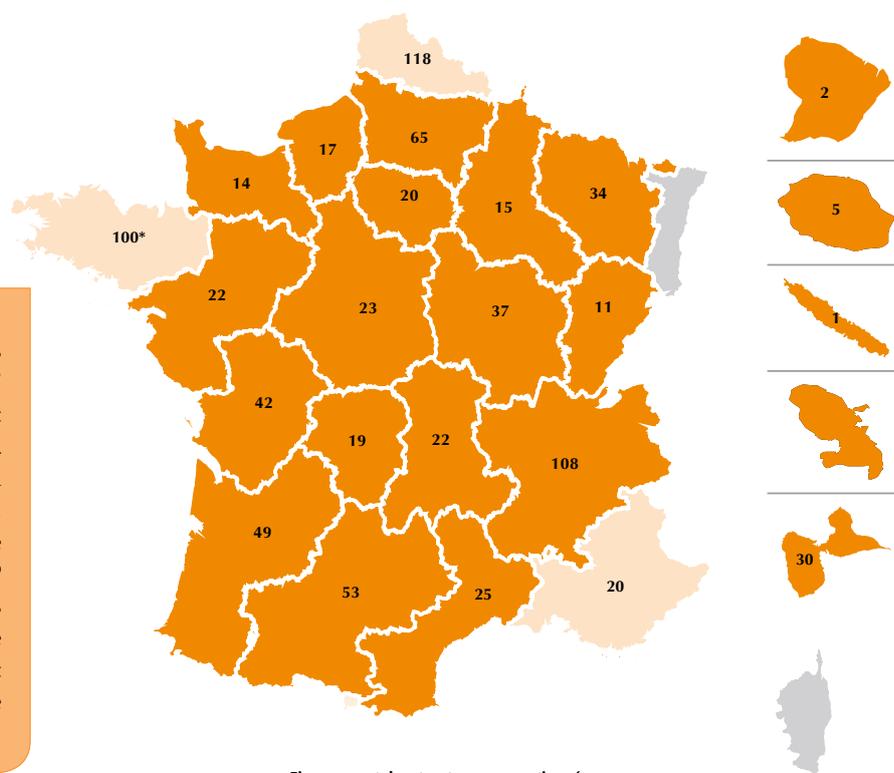
Schéma du parcours VAE



Information conseil en VAE

POINTS RELAIS CONSEIL (PRC¹) : couverture territoriale et financement

Les structures conventionnées "Points Relais Conseil" perçoivent un financement spécifique à la délivrance du service d'information conseil en VAE dans 22 régions sur 24. Le territoire national compte plus de 800 lieux d'accueil⁽²⁾ potentiels au sein desquels toute personne peut être informée et/ou conseillée avant d'entreprendre une démarche de VAE.



Financement des structures conventionnées

- Financement
- Sans financement
- Non réponse ou non disponible

* Nombre de lieux d'accueil (y compris antennes et permanences)

Des Points relais conseil qui se différencient sur plusieurs points :

Les structures supports et les ressources humaines associées

Selon les stratégies régionales, les institutions conventionnées "Point relais conseil" se trouvent être plus ou moins diversifiées (réseaux mono-culturels ou multi-culturels). Alors qu'en région Languedoc-Roussillon, le dispositif d'information est porté par un unique réseau, en région Limousin, c'est le multiculturalisme qui a été préféré. Les moyens humains dédiés au dispositif diffèrent également d'une région à l'autre. Les conseillers VAE sont pour la plupart des professionnels des structures supports des PRC qui occupent ces fonctions complémentaires à leur fonction d'origine. Plus rarement, les conseillers VAE sont des professionnels dédiés exclusivement au dispositif d'information conseil VAE (Auvergne, Languedoc-Roussillon).

L'offre de service

Selon les régions, et parfois selon le PRC, l'offre de service peut se limiter à la simple information délivrée en quelques minutes ou bien s'étendre à la prestation de conseil, réalisée dans le cadre d'entretiens individuels en face à face d'une durée moyenne d'une heure à une heure et demie.

Le conventionnement et le financement

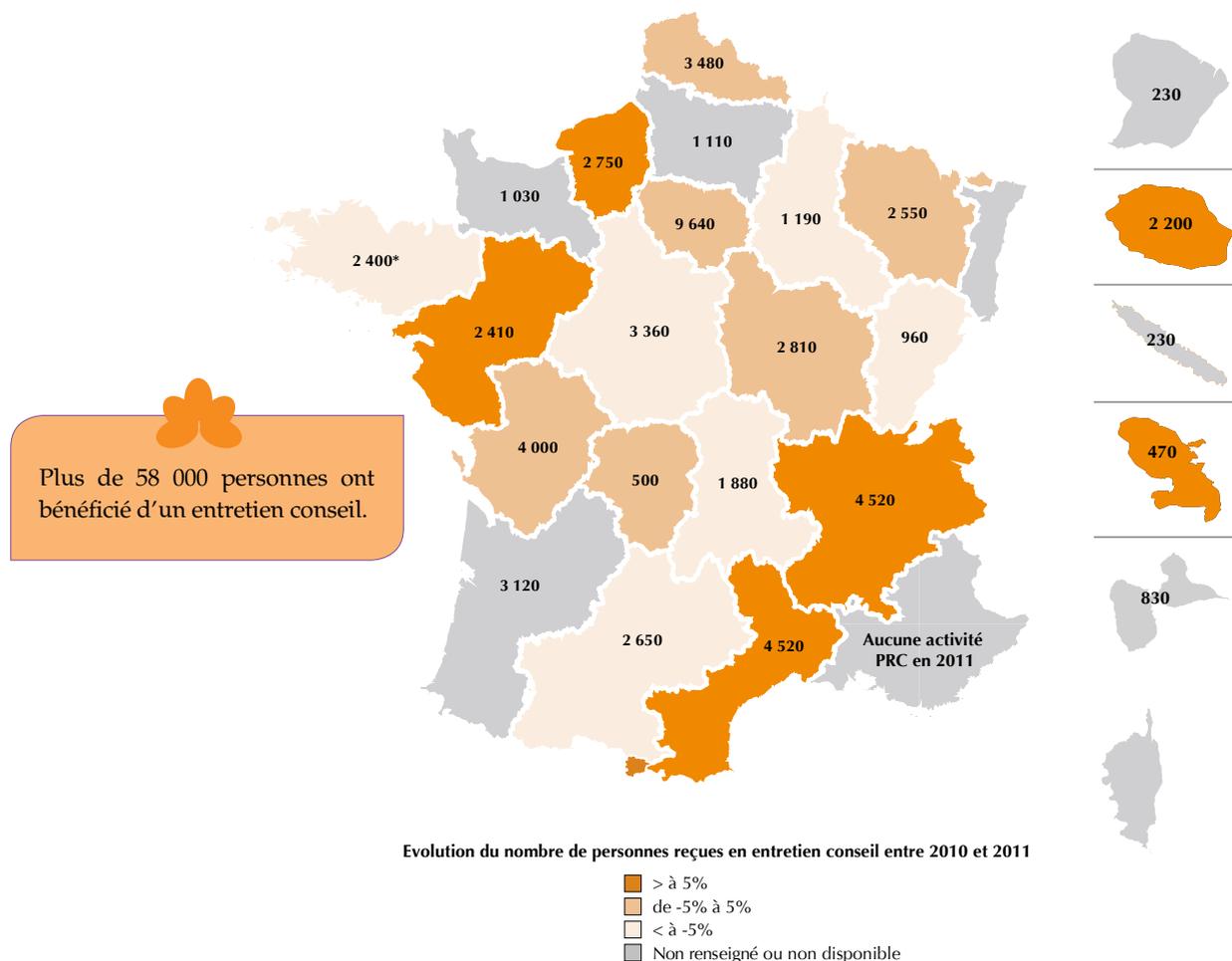
Le conventionnement des PRC est lui aussi variable d'une région à l'autre. Certaines ont opté ces dernières années pour un conventionnement répondant aux règles du code des marchés publics alors que d'autres ont maintenu le conventionnement sur la base d'une demande de subvention. Sur le plan financier, dans une majorité de régions, les PRC perçoivent un financement pour assurer leur mission d'information conseil (financement forfaitaire, au service rendu...). Ces financements sont dans la plupart des cas, majoritairement, voire exclusivement apportés par les Régions. Des co-financements sont parfois apportés par l'État et l'Europe (FSE). Enfin, dans quelques rares régions, les PRC ne perçoivent aucun financement. C'est le cas, notamment des régions Bretagne et Nord-Pas de Calais où les PRC signataires d'une charte qualité, sont labellisés mais non financés.

1. Terme défini lors de la mise en place du dispositif d'information conseil et depuis communément utilisé. Toutefois, dans certaines régions, les structures conventionnées "PRC" ont été renommées. (PRIC, PIC, PCVAE...).

2. Les lieux d'accueil recouvrent l'ensemble des sites (les antennes "PRC" et leurs permanences) où le service d'information conseil est délivré. En PACA, il n'y avait pas en 2011 de PRC. L'information VAE était intégrée dans une mission d'orientation regroupée sur 20 structures (SEDOP).

Information conseil en VAE

LE NOMBRE DE PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL et son évolution entre 2010 et 2011



Plus de 58 000 personnes ont bénéficié d'un entretien conseil.

Plus de 58 000 personnes ont bénéficié d'un entretien conseil* en France en 2011. Ce chiffre présente une certaine stabilité sur les trois dernières années, toutes choses égales par ailleurs.

Cette réalité nationale masque toutefois des disparités régionales relativement importantes : logiquement, au regard de leur poids démographique les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes sont parmi celles dont le volume d'entretiens conseil est le plus important. Certaines régions se démarquent par ailleurs, par leur dynamisme sur ce dispositif. Ainsi, l'Auvergne et le Poitou-Charentes sont parmi les territoires qui accueillent proportionnellement le plus grand nombre de personnes en entretien conseil, comparativement à leur population active. A l'opposé, sur ce même critère la région Pays de la Loire et dans une moindre mesure la Picardie, apparaissent en retrait.

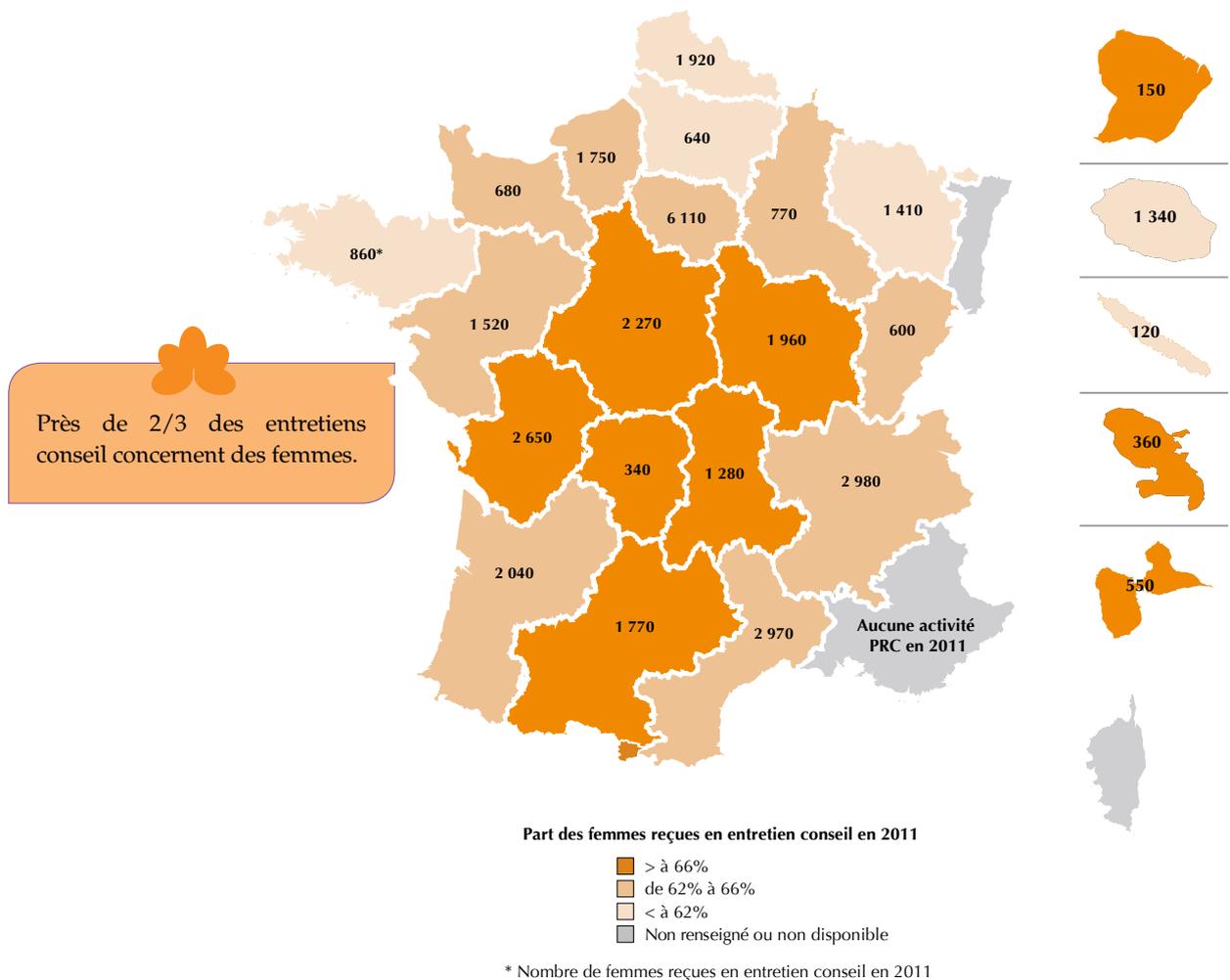
Enfin, en termes d'évolutions, des disparités apparaissent également entre les régions. Ainsi, entre 2010 et 2011, la Réunion a vu son nombre d'entretiens quasiment doubler sur cette période. A l'inverse, Midi-Pyrénées a connu une baisse de 30% sur ce même indicateur.

* Précaution de lecture

Les entretiens conseil en VAE sont définis dans le cadre des marchés publics ou des conventions passées avec les réseaux mandatés pour accueillir les personnes qui envisagent une démarche VAE. Ces temps durent en moyenne d'1 heure à 1h30. Toutefois, afin de pouvoir présenter un indicateur synthétique sur cette thématique ont été assimilées à l'entretien conseil les personnes ayant bénéficié d'une information sur la VAE, pour les régions n'ayant pas de financement spécifique sur l'entretien conseil (Bretagne, Nord-Pas de Calais).

Information conseil en VAE

LES FEMMES dans l'entretien conseil

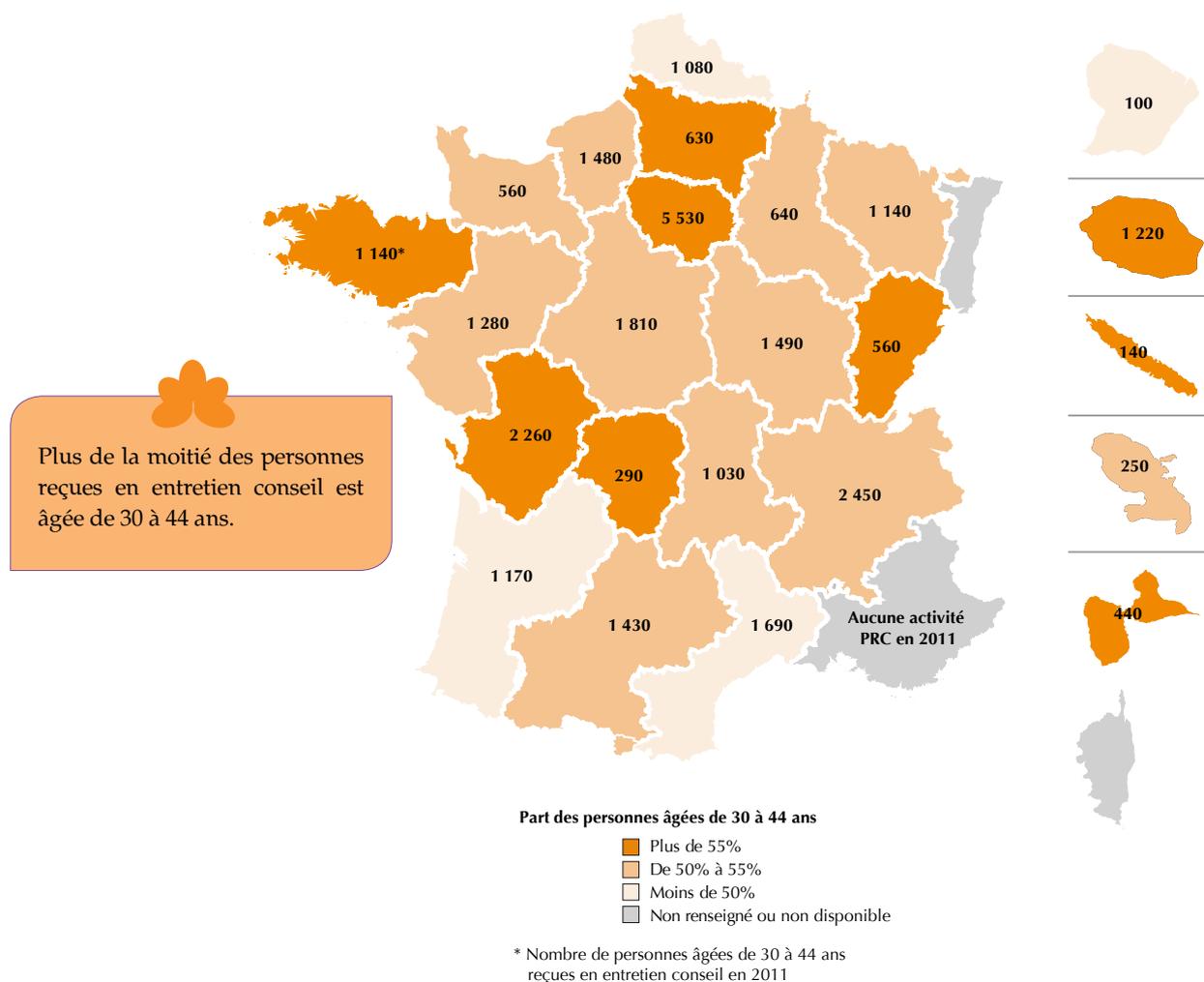


Les femmes ont toujours été particulièrement présentes dans le dispositif VAE et ce, dès l'origine. Ce constat se poursuit en 2011 avec un public féminin qui représente plus de 6 entretiens conseil sur 10. Cette répartition demeure d'ailleurs stable depuis 2010.

A noter toutefois, une convergence régionale sur cet indicateur : pour toutes les régions, le nombre de femmes reçues en entretien conseil est supérieur à celui des hommes. Pour autant, des disparités existent et ainsi, la Martinique, la Bourgogne et le Limousin se démarquent avec les taux de féminisation les plus élevés (respectivement 77%, 70% et 69%). A l'inverse, le Nord-Pas de Calais et la Lorraine ferment la marche et se rapprochent de la parité avec des taux de féminisation de 55%.

Information conseil en VAE

LES PERSONNES ÂGÉES DE 30 À 44 ANS reçues en entretien conseil



La VAE, dispositif de certification destiné aux personnes justifiant *a minima* de 3 ans d'expérience professionnelle sur les mêmes fonctions, concerne par définition, un public relativement âgé et/ou présentant une certaine antériorité dans son parcours professionnel.

En moyenne nationale, près de 8 personnes sur dix ont plus de 30 ans. Ainsi, les personnes de 30 à 44 ans prédominent dans le public accueilli en entretien conseil et représentent 52% des personnes reçues, suivies des personnes âgées de 45 ans et plus (29% du public accueilli). Par conséquent, les plus jeunes, quant à eux, âgés de moins de 30 ans, représentent moins de 20% des accueils. À noter la stabilité dans le temps de cette répartition par âge du public reçu, qui a peu évolué depuis 2010.

Pour autant le profil du public accueilli diffère selon les régions : le Nord-Pas de Calais se démarque de la moyenne nationale par la prépondérance du public jeune reçu. À l'inverse, les personnes âgées de 45 ans et plus sont surreprésentées en Aquitaine, Pays de la Loire et Limousin. La Nouvelle-Calédonie, la Franche-Comté et la Bretagne ont, quant à elles, une part de 30 à 44 ans plus élevée qu'en moyenne nationale.

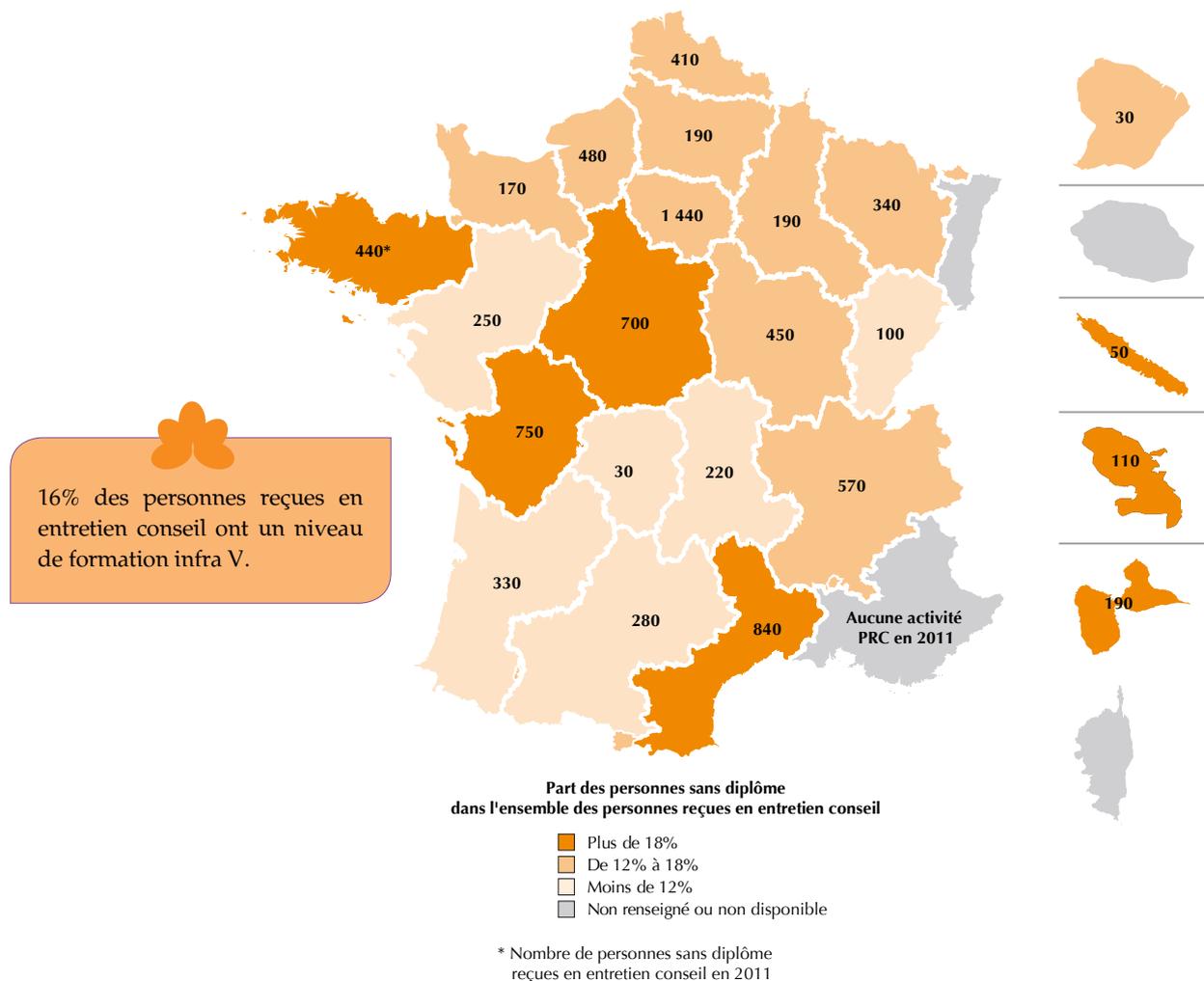
Information conseil en VAE

RÉPARTITION DES PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL PAR CLASSES D'ÂGE

	Moins de 25 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 44 ans	45 ans et plus
AQUITAINE	0,6%	22,3%	37,5%	39,7%
AUVERGNE	3,4%	11,6%	54,6%	30,4%
BASSE-NORMANDIE	3,3%	10,2%	54,8%	31,7%
BOURGOGNE	3,9%	11,6%	53,2%	31,3%
BRETAGNE	4,1%	13,1%	58,1%	24,7%
CENTRE	2,1%	10,7%	53,8%	33,4%
CHAMPAGNE-ARDENNE	2,5%	11,4%	53,6%	32,4%
FRANCHE-COMTE	4,0%	10,0%	59,1%	26,9%
GUADELOUPE	9,0%	23,3%	56,4%	11,3%
GUYANNE	3,0%	27,8%	44,8%	24,3%
HAUTE-NORMANDIE	3,2%	12,1%	53,6%	31,1%
ILE-DE-FRANCE	2,6%	13,1%	57,3%	26,9%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3,9%	30,0%	37,4%	28,8%
LA REUNION	6,4%	14,0%	55,2%	24,3%
LIMOUSIN	3,4%	0%	58,6%	38,0%
LORRAINE	2,7%	13,1%	53,4%	30,8%
MARTINIQUE	0,4%	8,3%	54,0%	37,2%
MIDI-PYRENEES	4,3%	10,7%	54,0%	31,1%
NOUVELLE-CALEDONIE	1,9%	16,0%	64,8%	17,4%
NORD-PAS DE CALAIS	13,5%	38,7%	34,9%	12,9%
PAYS DE LA LOIRE	1,6%	7,0%	53,0%	38,4%
PICARDIE	8,8%	10,5%	57,2%	23,5%
POITOU-CHARENTES	3,3%	8,5%	56,4%	31,9%
RHONE-ALPES	3,5%	11,4%	54,5%	30,6%

Information conseil en VAE

LES PERSONNES SANS DIPLÔME reçues en entretien conseil



16% des personnes reçues en entretien conseil ont un niveau de formation inférieur au niveau V (CAP-BEP). Ce taux reste stable au fil du temps et a peu évolué depuis 2010. Toutefois, en fonction des régions et en lien avec le niveau général des populations résidentes, ce niveau infra V est surreprésenté dans les DOM-TOM : il concerne près d'un quart des entretiens conseil pour la Martinique et la Guadeloupe.

A l'opposé, les niveaux de formation les plus élevés (niveaux I et II) sont quant à eux plus présents dans les régions où les plus jeunes, généralement plus diplômés que leurs aînés, sont majoritaires ou particulièrement présents dans les publics reçus, comme le Nord-Pas de Calais (17%) et la Bretagne (13%).

Néanmoins, globalement, pour la majorité des régions, le niveau V reste celui qui est le plus représenté chez les personnes reçues en entretien conseil VAE (plus de 30% en moyenne nationale).

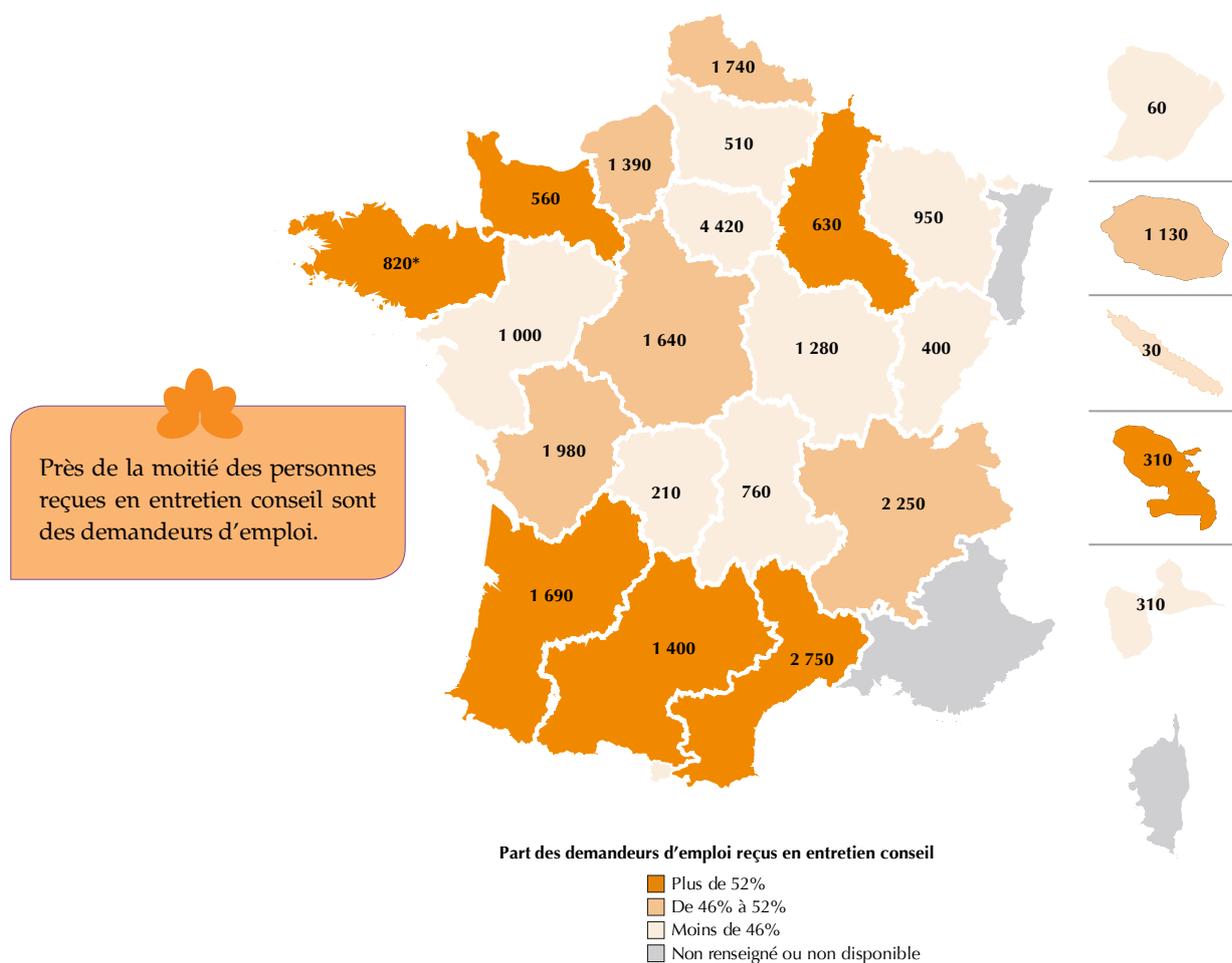
Information conseil en VAE

RÉPARTITION DES PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL PAR NIVEAU

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI
AQUITAINE	2,7%	8,4%	16,8%	27,5%	34,1%	10,5%
AUVERGNE	1,4%	7,5%	11,3%	28,3%	39,7%	11,8%
BASSE-NORMANDIE	2,0%	4,4%	12,2%	29,7%	34,9%	16,8%
BOURGOGNE	1,7%	7,3%	12,0%	26,3%	36,6%	16,0%
BRETAGNE	1,7%	11,2%	20,2%	30,7%	13,8%	22,4%
CENTRE	0,9%	4,5%	11,6%	26,6%	35,5%	20,8%
CHAMPAGNE-ARDENNE	2,5%	5,0%	16,1%	25,0%	35,2%	16,2%
FRANCHE-COMTE	1,7%	5,7%	19,4%	31,0%	32,2%	10,0%
GUADELOUPE	2,7%	5,2%	9,6%	97,0%	43,5%	14,8%
GUYANNE	0,0%	2,1%	11,6%	26,1%	34,9%	22,7%
HAUTE-NORMANDIE	2,2%	4,9%	12,3%	26,7%	36,5%	17,5%
ILE-DE-FRANCE	3,0%	8,9%	16,6%	29,0%	27,7%	14,9%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2,4%	7,6%	13,2%	26,5%	30,6%	19,8%
LIMOUSIN	3,2%	5,8%	16,4%	30,0%	39,4%	5,2%
LORRAINE	2,2%	6,0%	14,8%	28,7%	31,9%	16,4%
MARTINIQUE	0,2%	4,3%	8,9%	23,8%	38,7%	24,0%
MIDI-PYRENEES	4,1%	7,1%	16,0%	28,1%	34,3%	10,4%
NORD-PAS DE CALAIS	4,6%	12,4%	21,7%	24,6%	23,4%	13,2%
NOUVELLE-CALEDONIE	0,9%	5,2%	16,9%	31,9%	23,0%	22,1%
PAYS DE LA LOIRE	4,9%	8,3%	15,4%	29,7%	31,1%	10,6%
PICARDIE	1,3%	4,3%	10,4%	29,4%	36,9%	17,7%
POITOU-CHARENTES	1,7%	6,6%	11,5%	27,4%	34,1%	18,8%
RHONE-ALPES	2,3%	6,3%	15,7%	29,4%	33,7%	12,7%

Information conseil en VAE

LES DEMANDEURS D'EMPLOI reçus en entretien conseil



* Nombre de demandeurs d'emploi reçus en entretien conseil en 2011

En 2011, en moyenne nationale, près de la moitié des personnes reçues en entretien conseil sont demandeurs d'emploi. Suivent les salariés, qui représentent le second bloc du public accueilli. Ces derniers sont par ailleurs majoritairement en CDI. Ils représentent, en effet, plus du tiers de l'ensemble des entretiens conseil.

Certaines régions se démarquent sur le statut du public accueilli : le Languedoc-Roussillon et la Martinique sont les régions dont la part de demandeurs d'emploi reçus en entretien conseil est la plus élevée, avec plus de 60% du public reçu. Les Pays de la Loire et la Lorraine accueillent, quant à elles, en proportion plus importante, les salariés et notamment ceux employés en CDI. A noter d'ailleurs sur ce critère, la position particulière de la Nouvelle-Calédonie, qui se distingue fortement des autres régions avec près de 7 personnes sur 10 en CDI reçues dans le cadre des entretiens conseil.

Les écarts de statut peuvent, néanmoins, dépendre en partie de la nature des réseaux d'accueil et donc du public accueilli. De même, les actions de communication, d'information faites à destination des salariés par les branches et/ou les entreprises peuvent avoir un impact sur cet indicateur.

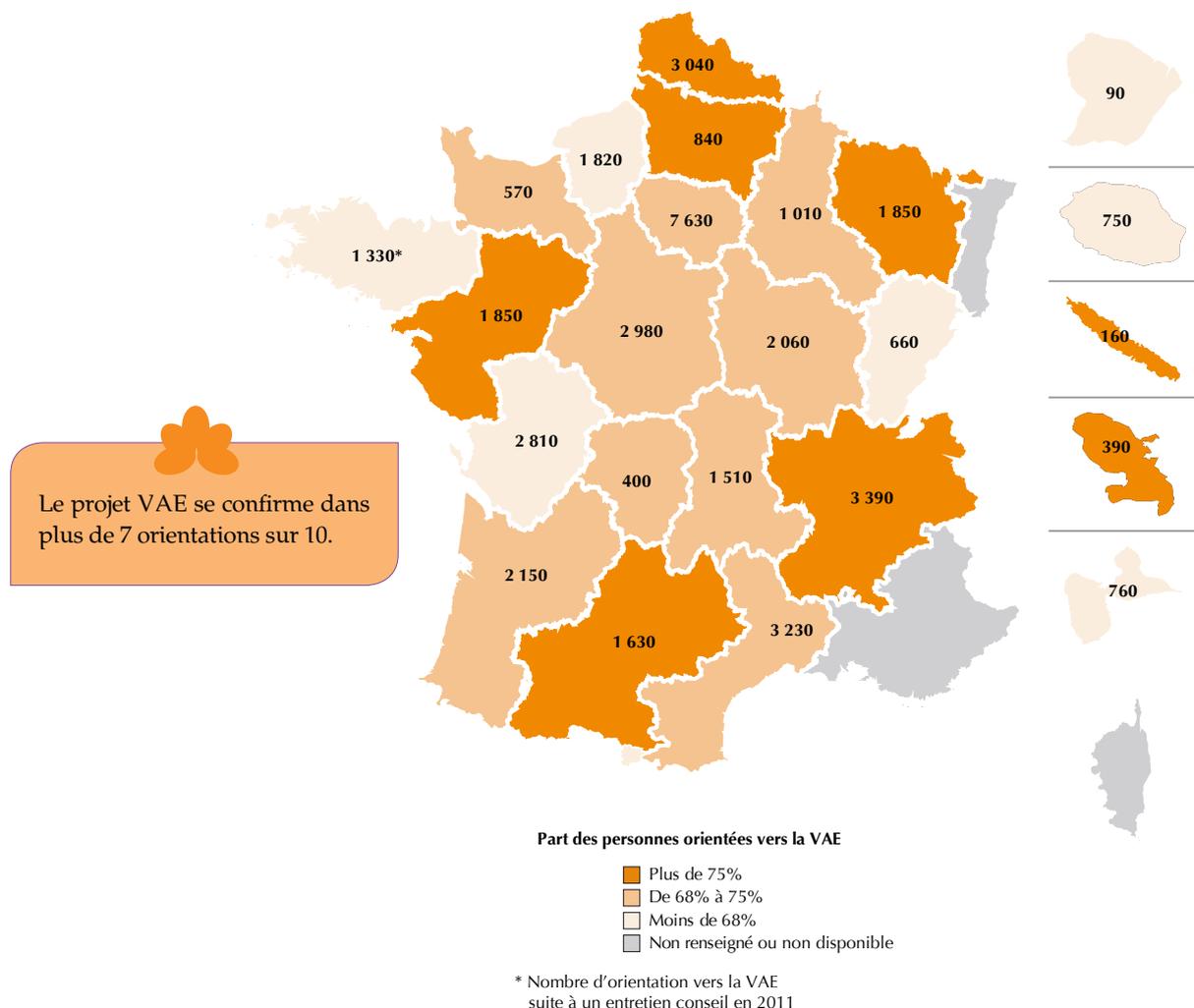
Information conseil en VAE

RÉPARTITION DES PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL PAR SITUATION PROFESSIONNELLE

	CDI	CDD	Emplois aidés	Salariés - Autres types de contrat	Actifs non salariés et conjoints	Demandeurs d'emploi	Autres - Retraités - Bénévoles
AQUITAINE	41,7%	0,0%	0,0%	0,0%	1,5%	54,0%	2,8%
AUVERGNE	41,8%	9,1%	3,0%	1,2%	2,8%	40,3%	1,8%
BASSE-NORMANDIE	30,3%	7,9%	3,3%	0,0%	3,5%	54,6%	0,4%
BOURGOGNE	40,0%	11,5%	0,0%	0,0%	0,6%	45,5%	2,4%
BRETAGNE	19,2%	6,2%	0,6%	0,0%	3,7%	69,6%	0,7%
CENTRE	38,0%	8,0%	3,4%	0,0%	0,0%	48,8%	1,8%
CHAMPAGNE-ARDENNE	32,5%	5,4%	1,6%	3,4%	1,1%	53,4%	2,7%
FRANCHE-COMTE	44,5%	9,2%	1,1%	0,0%	2,0%	43,0%	0,2%
GUADELOUPE	43,3%	12,9%	0,1%	0,4%	0,0%	37,4%	5,9%
GUYANNE	47,4%	17,0%	7,4%	0,9%	0,9%	95,2%	1,3%
HAUTE-NORMANDIE	38,7%	8,9%	0,0%	0,0%	0,6%	50,6%	1,2%
ILE-DE-FRANCE	43,8%	5,9%	0,0%	0,0%	1,7%	45,8%	2,7%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	32,3%	3,5%	0,0%	0,0%	2,9%	61,0%	0,3%
LA REUNION	29,2%	5,9%	4,4%	1,0%	0,1%	51,5%	8,0%
LIMOUSIN	50,7%	11,5%	2,7%	3,2%	1,6%	28,2%	2,1%
LORRAINE	43,9%	4,7%	1,4%	2,1%	1,7%	44,7%	1,6%
MARTINIQUE	23,2%	9,8%	0,0%	0,0%	1,9%	64,9%	0,2%
MIDI-PYRENEES	30,6%	7,6%	2,2%	0,0%	2,3%	52,6%	4,7%
NORD-PAS DE CALAIS	0,0%	0,0%	0,0%	46,2%	3,0%	50,1%	0,7%
NOUVELLE-CALÉDONIE	68,1%	12,7%	0,0%	0,0%	5,6%	13,6%	0,0%
PAYS DE LA LOIRE	47,6%	5,6%	1,1%	2,2%	1,2%	41,4%	0,9%
PICARDIE	49,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%	45,8%	3,6%
POITOU-CHARENTES	32,9%	8,4%	2,4%	0,0%	3,2%	49,6%	3,6%
RHONE-ALPES	35,1%	7,6%	NR	5,0%	1,1%	49,8%	1,4%

Information conseil en VAE

LES PROJETS DE VAE CONFIRMÉS à l'issue de l'entretien conseil



L'entretien conseil est, dans la quasi-totalité des régions, la seconde étape après l'information sur le dispositif de la VAE. Il a pour objectif notamment de confirmer avec la personne la pertinence et la faisabilité de la démarche VAE au regard de l'expérience acquise et de la nature du projet envisagé. A défaut, le conseiller oriente sur d'autres dispositifs plus adaptés, alternatifs à la VAE (formation, bilan de compétences...). Le nombre d'orientations peut être, par conséquent, supérieur au nombre de personnes reçues.

Au niveau national, à la suite de l'entretien conseil, les personnes sont principalement orientées vers la VAE, la formation ou encore le bilan de compétences. La VAE représente plus de 7 propositions d'orientations sur 10, suivie de propositions de formation (13%) et dans une moindre mesure de bilans de compétences (4%).

D'un point de vue régional, les propositions d'orientation diffèrent. Alors que l'orientation vers la VAE concerne plus de 8 personnes sur 10 en Martinique, en Lorraine ou dans le Nord-Pas de Calais, ce taux est moindre pour la Réunion et la Bretagne.

Information conseil en VAE

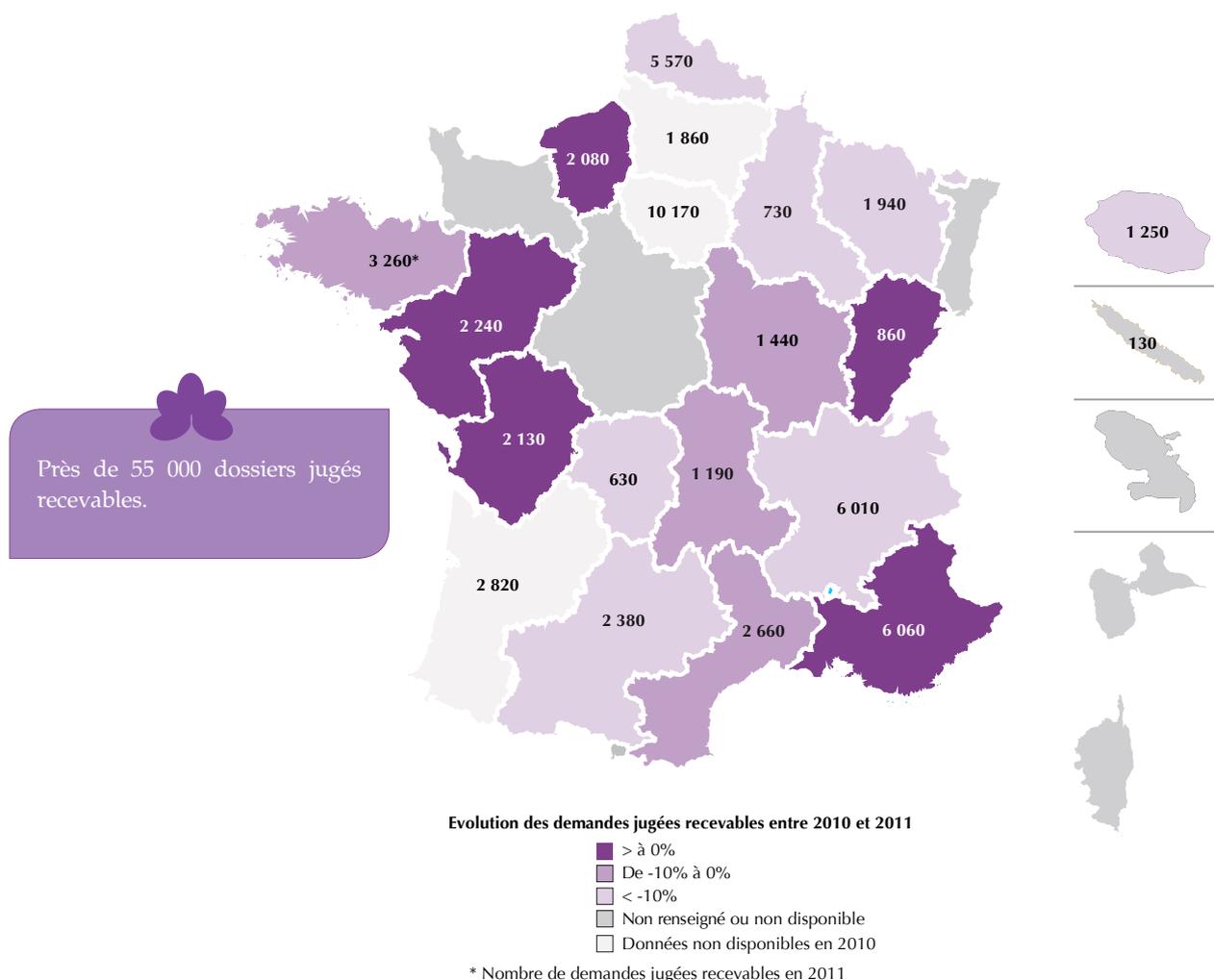
NOMBRE ET TYPE D'ORIENTATIONS PROPOSÉES à la suite d'entretiens conseil

	VAE	Bilan de compétences	Formation	Autres orientations
AQUITAINE	2 150	0	170	810
AUVERGNE	1 510	90	260	340
BASSE-NORMANDIE	570	10	130	70
BOURGOGNE	2 060	140	330	350
BRETAGNE	1 330	780	150	340
CENTRE	2 980	120	430	490
CHAMPAGNE-ARDENNE	1 010	40	170	170
FRANCHE-COMTE	660	40	100	200
GUADELOUPE	760	-*	50	320
GUYANNE	90	0	50	90
HAUTE-NORMANDIE	1 820	120	300	570
ILE-DE-FRANCE	7 630	460	2 150	770
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3 230	150	550	580
LA REUNION	750	30	140	490
LIMOUSIN	400	20	70	50
LORRAINE	1 850	40	120	70
MARTINIQUE	390	0	50	30
MIDI-PYRENEES	1 630	80	210	160
NORD-PAS DE CALAIS	3 040	30	230	110
NOUVELLE-CALEDONIE	160	0	20	30
PAYS DE LA LOIRE	1 850	110	310	150
PICARDIE	840	10	40	210
POITOU-CHARENTES	2 810	120	930	650
RHONE-ALPES	3 390	150	680	220

* Pour la Guadeloupe, le nombre de bilans de compétences est inclu dans "autres orientations".

Validation

NOMBRE DE DEMANDES VAE JUGÉES RECEVABLES par les services compétents de chaque région



En 2011, près de 55 000 dossiers ont été jugés recevables par les différents certificateurs. Cette étape dans le processus de la VAE, se situe à la charnière entre la définition de projet du candidat et la décision administrative qui va lui permettre de poursuivre ou de suspendre, le cas échéant, sa démarche de VAE. Ainsi, le certificateur dispose généralement, d'un délai de 2 mois, à l'issue du dépôt de la demande pour se prononcer sur la recevabilité du dossier au regard de la durée de l'expérience et de son adéquation au référentiel de la certification. Cette décision ne préjuge en aucun cas du résultat de la validation prononcée par le jury.

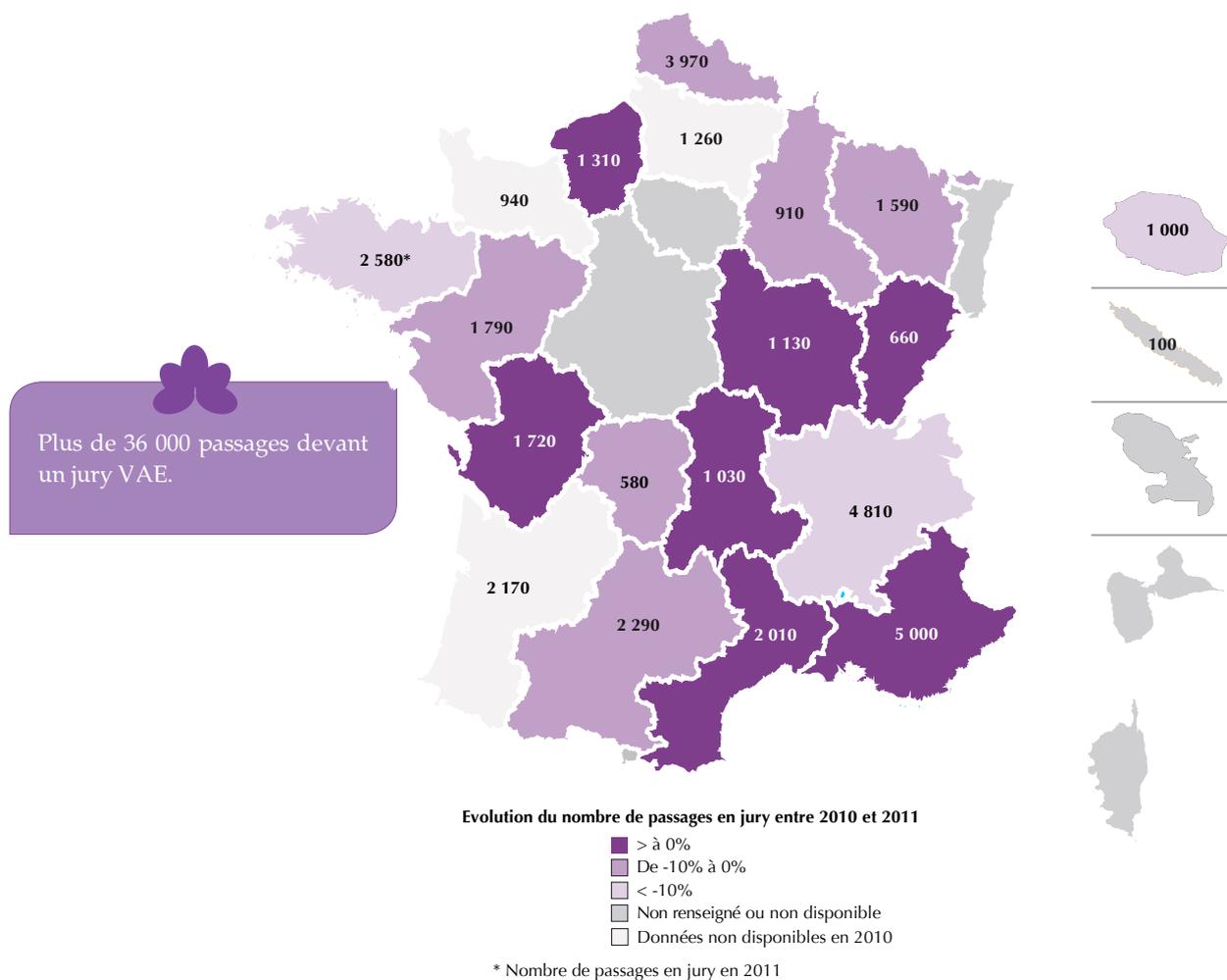
Par rapport à 2010, le nombre de dossiers jugés recevables est en recul au niveau national de 6%. La majorité des régions contribue à ce phénomène, à l'exception notamment de Poitou-Charentes. Enfin, le recul de la recevabilité est particulièrement marqué pour le Limousin.

Définition des certificateurs - Le réseau des certificateurs comprend tout ou partie :

- les autorités académiques (Éducation nationale, Agriculture, Sanitaire et social, Jeunesse et sport, Mer, Travail et emploi, Défense...),
- les structures de l'enseignement supérieur (universités, CNAM, grandes écoles),
- les réseaux des chambres consulaires (CCI, Chambre de métiers et de l'artisanat),
- les organismes validant des certifications de branche,
- les organismes privés délivrant leurs certifications propres.

Validation

LES PASSAGES en jury en 2011

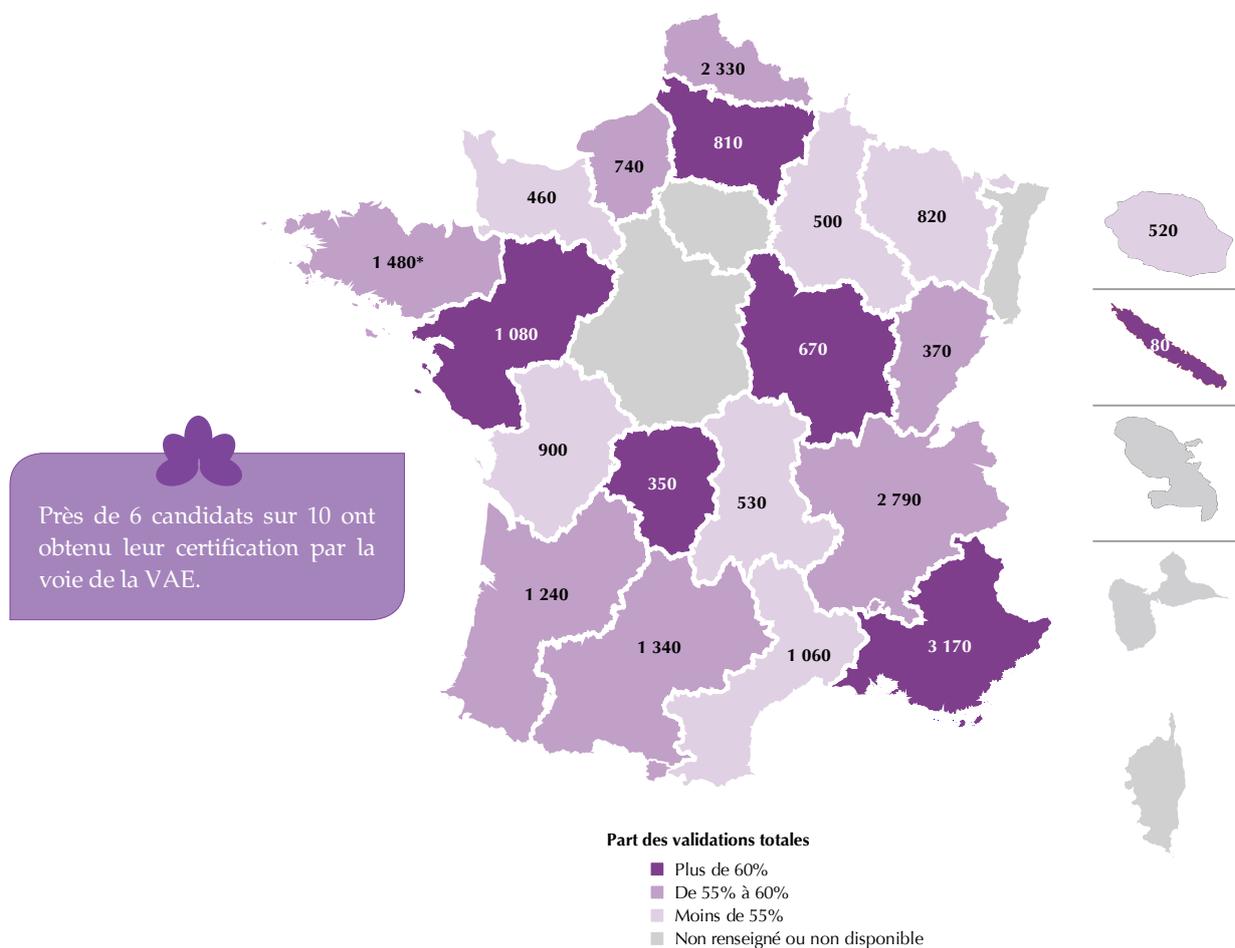


Après l'étape de recevabilité et dans un calendrier défini par chacun des certificateurs, le jury, composé de professionnels voire d'enseignants, examine le dossier, auditionne le candidat, voire le met en situation. Au niveau national ce sont donc plus de 36 000 passages en jury qui se sont déroulés en 2011. Toutefois, conséquemment à la diminution du nombre de dossiers recevables, les passages en jury accusent eux aussi une contraction, en recul de 5% par rapport à 2010.

Les évolutions régionales s'inscrivent dans la logique des tendances enregistrées pour la recevabilité. Ainsi, la grande majorité des régions présente une diminution des passages en jury.

Validation

LES VALIDATIONS TOTALES DÉLIVRÉES par les jurys



* Nombre de validations totales en 2011

A l'issue du passage en jury, celui-ci décide de l'étendue de la validité (totale, partielle, aucune) de la certification visée par le candidat. En 2011, au niveau national, près de 60% des candidats qui se sont présentés devant un jury VAE ont validé en totalité leur certification. Ce taux est stable depuis 2010. Le taux de validation partielle représente, quant à lui, 30% des passages devant jury et l'absence de validation 12%.

Les résultats régionaux, au regard de l'obtention de la certification après passage en jury, diffèrent d'un territoire à l'autre. A noter tout d'abord que toutes les régions présentent un taux de validation totale supérieur à 50% à l'exception toutefois de la Basse-Normandie (48,8%). L'Auvergne se situe notablement en dessous de la moyenne nationale, avec un taux de validation légèrement supérieur à 51%. Sur ce critère, la Nouvelle-Calédonie est en 1^{ère} position avec un taux de réussite totale approchant les 80%, viennent ensuite les régions de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Picardie et Limousin avec des taux de validation totale supérieurs ou égaux à 63%.

Toutefois, ces résultats sont à nuancer et à rapprocher des certifications visées par les candidats. Ils diffèrent sensiblement selon les domaines de formation et le niveau de la certification visée.

Précaution de lecture

Certaines régions comptent uniquement le premier passage en jury alors que d'autres recensent tous les passages.

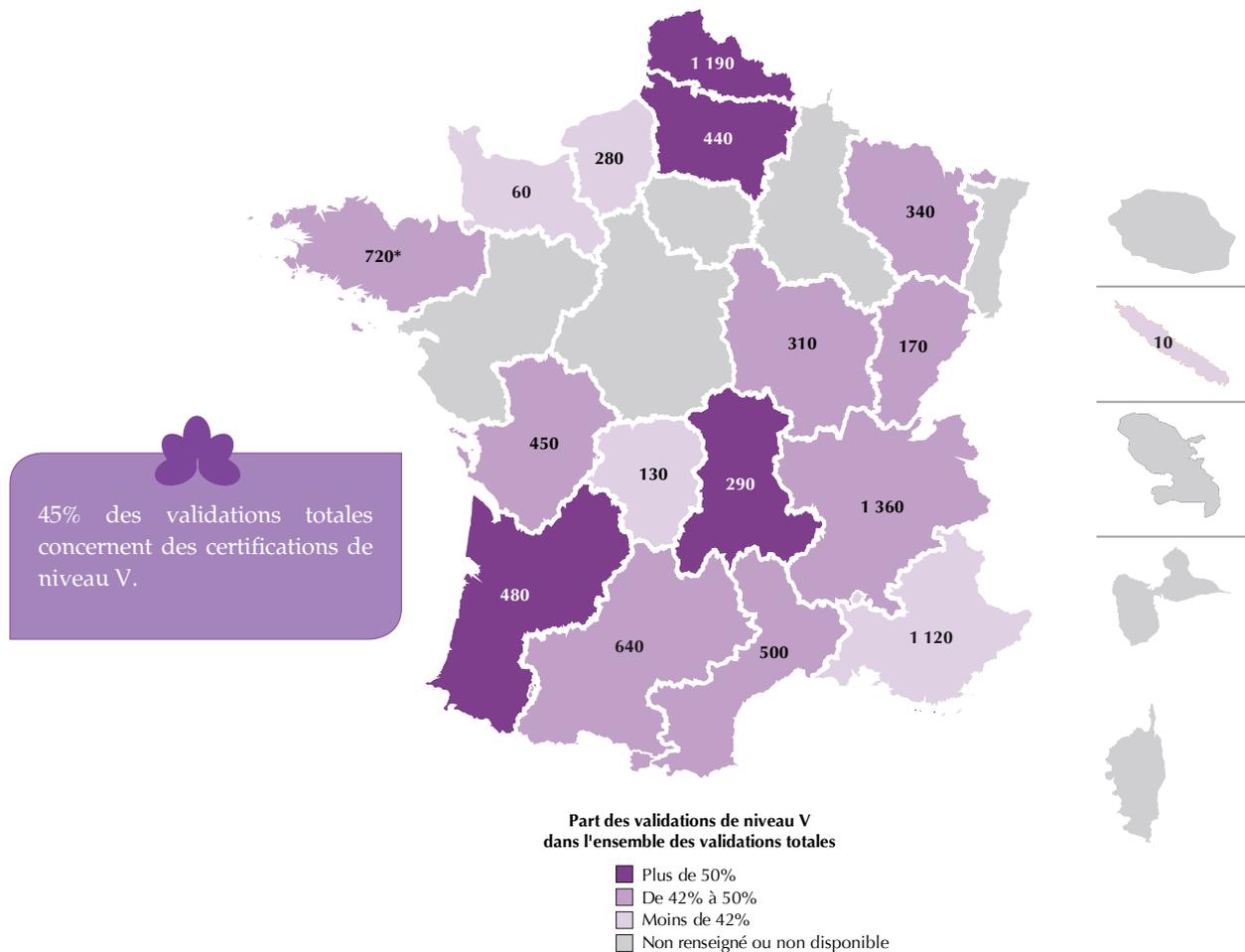
Validation

RÉPARTITION DES VALIDATIONS (totales, partielles ou refusées)

	Validation totale	Validation partielle	Absence de validation
AQUITAINE	56,9%	26,9%	16,2%
AUVERGNE	51,4%	33,4%	15,2%
BASSE-NORMANDIE	48,8%	40,1%	11,1%
BOURGOGNE	60,0%	28,4%	11,6%
BRETAGNE	57,6%	33,0%	9,4%
CHAMPAGNE-ARDENNE	54,4%	29,0%	16,5%
FRANCHE-COMTE	55,8%	33,0%	11,2%
HAUTE-NORMANDIE	57,6%	27,8%	14,6%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	52,9%	36,1%	11,0%
LA REUNION	52,0%	28,4%	19,6%
LIMOUSIN	63,0%	28,0%	9,0%
LORRAINE	52,7%	30,9%	16,4%
MIDI-PYRENEES	58,2%	29,9%	11,8%
NORD-PAS DE CALAIS	58,6%	28,9%	12,4%
NOUVELLE-CALEDONIE	79,0%	18,0%	3,0%
PAYS DE LA LOIRE	60,1%	27,8%	12,1%
PICARDIE	63,9%	25,1%	11,0%
POITOU-CHARENTES	52,3%	33,3%	14,4%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	63,5%	26,1%	10,4%
RHONE-ALPES	58,8%	31,9%	9,3%

Validation

PART DU NIVEAU V (CAP-BEP) dans les validations totales



* Nombre de validations totales de niveau V en 2011

Les taux d'obtention de certification varient en fonction du niveau de la certification présentée. Ainsi au niveau national, en 2011, 45% des certifications validées par les candidats sont de niveau V, 19% de niveau BAC, 25% de niveau BAC+2 et 11% de niveau supérieur au BAC+2. Des différences significatives sont à noter selon les régions.

Ainsi, l'Auvergne se démarque par une part importante de certifications validées de niveau V. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, se distingue quant à elle par une relative importance des certifications validées de niveau Bac+2 et Bac+3. Enfin, la Bretagne se caractérise par une part importante de certifications de niveau supérieur au Bac+3 mais également par les niveaux V.

Validation

RÉPARTITION PAR NIVEAU DE CERTIFICATION

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V
AQUITAINE	3,7%	7,6%	21,2%	16,6%	50,9%
AUVERGNE	2,1%	4,9%	17,3%	20,5%	55,1%
BASSE-NORMANDIE	1,4%	1,1%	38,1%	36,3%	23,0%
BOURGOGNE	4,7%	4,8%	21,6%	22,8%	46,1%
BRETAGNE	8,3%	11,6%	13,3%	17,9%	49,0%
FRANCHE-COMTE	1,9%	5,2%	28,9%	17,4%	46,6%
HAUTE-NORMANDIE	0,3%	4,1%	32,4%	23,6%	39,5%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	4,4%	5,6%	23,4%	19,8%	46,7%
LIMOUSIN	1,7%	5,1%	25,3%	31,5%	36,4%
LORRAINE	5,7%	4,9%	24,2%	20,2%	44,9%
MIDI-PYRENEES	2,2%	7,0%	27,0%	14,1%	47,7%
NORD-PAS DE CALAIS	4,0%	7,0%	22,0%	16,0%	51,0%
NOUVELLE-CALÉDONIE	5,1%	2,5%	21,5%	57,0%	13,9%
PICARDIE	2,0%	1,5%	19,0%	23,6%	54,0%
POITOU-CHARENTES	2,9%	9,1%	21,7%	16,7%	49,7%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	0,0%	14,7%	30,7%	19,3%	35,3%
RHONE-ALPES	2,6%	6,5%	22,5%	19,4%	48,9%

Annexes

COORDONNÉES des chargés de mission observation VAE

AQUITAINE

AQUITAINE CAP MÉTIERS

Bernadette LOUSTALOT

05 57 81 45 74

bernadette.loustalot@aquitaine-cap-metiers.fr

AUVERGNE

CARIF OREF AUVERGNE

Christelle BERTRAND

04 73 19 36 37

cbertrand@cariforef-auvergne.org

BASSE-NORMANDIE

CONSEIL RÉGIONAL

Elise LEFEBVRES

02 31 06 78 84

e.lefebvres@crbn.fr

Bourgogne

C2R BOURGOGNE

Caroline PERRIN

03 80 54 14 30

cpe@c2r-bourgogne.org

BRETAGNE

GRF BRETAGNE

Typhaine GIGUELAY-THENET

02 99 54 79 08

t.gthenet@grf-bretagne.com

Christine NOUCHET

02 99 54 79 23

c.nouchet@grf-bretagne.com

Julien FERNAND

02 99 54 79 26

j.fernand@grf-bretagne.com

CENTRE

GIP ALFA CENTRE

Anne MASSIP

02 38 77 83 32

a.massip@alfacentre.org

CHAMPAGNE-ARDENNE

ARIFOR

Jean-Albert NOEL

03 26 21 99 33

janoel@arifor.fr

FRANCHE-COMTÉ

EFIGIP

Marie Pierre LEBLANC

03 81 25 52 18

mpleblanc@efigip.org

GUADELOUPE

CARIF OREF

Chantal LAINE

05 90 99 35 22

c.laine@carif-oref-gpe.org

Audrey KODADAY

05 90 99 35 24

a.kodaday@carif-oref-gpe.org

GUYANE

IRIG DEFIS

Gisèle JUNIEL BRIOLIN

05 94 28 29 89

direction.criev@orange.fr

HAUTE-NORMANDIE

CONSEIL RÉGIONAL

Marie de CRISENOY

02 35 52 31 36

marie.decrisenoy@hautenormandie.fr

CREFOR Observatoire VAE

Pierre LECLERC

02 32 18 37 23

pierre.lelerc@crefor-hn.fr

ILE-DE-FRANCE

GIP CARIF ILE-DE-FRANCE

Fabienne BEAUMELOU

01 56 53 32 39

f.beaumelou@carif-idf.org

Catherine GWET

01 56 53 32 38

c.gwet@carif-idf.org

LA RÉUNION

CARIF OREF

Marie-Françoise BUZENOT

02 62 28 30 47

mfbuzenot@cariforef-reunion.net

crisvae@cariforef-reunion.net

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ATOUT MÉTIERS LR LANGUEDOC ROUSSILLON

Laurianne BORDES

04 67 73 00 37

laurianne.bordes@atout-metierslr.fr

LIMOUSIN

GIP PRISME LIMOUSIN

Christophe CROZE

05 55 79 78 27

christophe.croze@prisme-limousin.fr

LORRAINE

INFFOLOR

Sandrine PUGLIESE

03 87 68 10 21

spugliese@inffolor.org

Christèle ALBRECHT

03 87 68 11 22

calbrecht@inffolor.org

Aline WAGNER

03 87 68 10 30

awagner@inffolor.org

Annexes

COORDONNÉES des chargés de mission observation VAE

MARTINIQUE

AGEFMA

Marie-Claude BELIN-PHEDRE

05 96 71 11 10

marie-claude.belin-phedre@agefma.fr

Marie-Line DRAME

05 96 71 11 02

marie-line.drame@agefma.fr

MIDI-PYRÉNÉES

CARIF OREF MIDI PYRÉNÉES

Catherine AYRAUD

05 62 24 05 90

c.ayraud@cariforef-mp.asso.fr

NORD-PAS-DE-CALAIS

C2RP

Chantal DENIAU

03 20 90 73 21

vae@c2rp.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE

IDC - NC

Carole BERNARDIN

(687) 28 01 82

carole.bernardin@idcnc.nc

PAYS DE LA LOIRE

GIP CARIF-OREF

Nicolas BOISARD

02 40 20 33 94

nboisard@cariforef-pdl.org

Claire GABBAI

02 40 20 70 93

cgabbai@cariforef-pdl.org

Alain RIDARD

02 40 20 04 97

aridard@cariforef-pdl.org

PICARDIE

CONSEIL RÉGIONAL

Mohamed ASFOURI

03 22 97 35 89

masfour@cr-picardie.fr

Fanny LEROY-BRIAUX

03 22 97 26 61

fleroybriaux@cr-picardie.fr

POITOU-CHARENTES

GIP ARFTLV

Sonia SPERONI

05 49 50 37 53

s.speroni@arftlv.org

Anne Marie HAMON

05 46 00 32 46

a.hamon@arftlv.org

PACA

ESPACE COMPÉTENCES

Régis GUILLEMETTE

04 42 82 43 26

rguillemette@espace-competences.org

RHÔNE-ALPES

GIP PRAO

Mathilde DAKHOUCHE

04 26 73 58 60

mdakhouche@rhonealpes.fr

Delphine ROLLET - OREF

04 26 73 53 02

drollet@rhonealpes.fr

Annexes

Document réalisé par les membres du groupe de travail VAE "Statistiques et suivi des parcours VAE" du réseau CARIF-OREF

Fabienne BEAUMELOU et Catherine GWET - Ile-De-France

Christelle BERTRAND - Auvergne

Mathilde DAKHOUCHE - Rhône-Alpes

Pierre LECLERC - Haute-Normandie

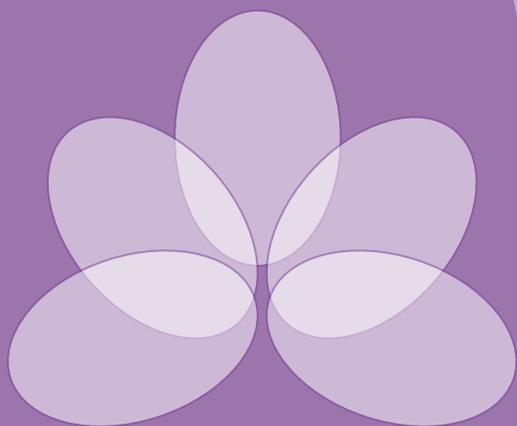
Julien FERNAND et Christine NOUCHET - Bretagne

Laurianne BORDES - Languedoc-Roussillon

Caroline PERRIN - Bourgogne

avec le concours des Carif-Oref suivants :





Le réseau des Carif-Oref développe son expertise et ses savoir-faire dans les régions et sur le plan national. Il constitue un partenaire majeur de la mise en œuvre des politiques publiques de la formation et de l'emploi. Il élabore et réalise des outils et des ressources innovants au service de tous les publics et de leurs relais.



Décembre 2013

www.intercariforef.org
contact@intercariforef.org